

Rapport sur la
Loi sur la lutte contre le travail forcé et
le travail des enfants dans les chaînes
d'approvisionnement



Unoria
Coopérative

31 mai 2025

Message du chef de la direction

Il me fait plaisir de présenter ce deuxième rapport d'Unoria Coopérative en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (projet de loi S-211). Ce deuxième rapport vise à brosser un portrait de la situation actuelle au sein de notre organisation quant aux mesures prises pour prévenir et atténuer les risques liés au recours au travail forcé et au travail des enfants. Il vise également à fournir une mise à jour sur les améliorations qui pourraient être apportées afin de se conformer aux meilleures pratiques de l'industrie et adapter nos politiques et nos processus dans le but de prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Unoria est une coopérative qui développe et diversifie ses activités en réponse aux besoins de ses membres et clients. Sa promesse : Mettre au bénéfice de ses membres et clients un modèle coopératif profitable, soutenu par l'expertise de ses ressources et la force concurrentielle de son réseau. Sa croissance repose sur des projets rentables déployés dans ses champs d'expertise et par la consolidation et le développement de son territoire qui s'étend au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Notre mission : Unis pour nourrir et mieux prospérer. Nous accompagnons de façon durable et responsable nos membres et la communauté par une offre de proximité, diversifiée, innovante et adaptée à leurs besoins. Notre vision: Reconnue pour l'excellence de son expérience client, la mobilisation de ses employés et son implication responsable, Unoria Coopérative occupe la position de leader régional dans ses secteurs d'activités.

Ses valeurs :

- Sens du résultat
- Transparence
- Responsabilité
- Innovation
- Collaboration

Unoria Coopérative fait partie du réseau de Sollio Groupe Coopératif. Le réseau a entrepris une démarche structurée en responsabilité d'entreprise, guidée par sa mission et imprégnée de ses valeurs profondes. Au cœur de cette démarche réside son engagement à placer l'humain au centre de ses préoccupations et à respecter ses valeurs coopératives.

Cette démarche se déploie quotidiennement en agissant avec bienveillance envers ses parties prenantes, en considérant les ressources qui l'entourent, en répondant aux attentes des communautés et en contribuant à générer de la richesse collective, le tout dans le but de favoriser un avenir durable pour tous. Le travail forcé et le travail des enfants représente un fléau qu'il faut combattre, et qui constitue, comme le dit la Loi, une forme d'esclavage humain qui contrevient aux valeurs élémentaires de dignité de la personne et qui est contraire à nos valeurs coopératives. L'adoption de cette nouvelle loi nous donne l'occasion de revoir nos politiques dans le but de prévenir et atténuer, dans le cadre de nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, le risque que représente le

travail forcé et le travail des enfants, ici au Canada et à l'étranger. Ce rapport dresse donc un compte-rendu des activités d'Unoria Coopérative de même que des mesures que nous comptons mettre en œuvre afin de prévenir et atténuer les risques liés au travail forcé et le travail des enfants.

Merci.



Olivier Pastor, CPA
Chef de la direction

Mise en contexte

Unoria Coopérative produit son rapport conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »). Cette Loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Unoria Coopérative est une « entité » assujettie au sens de la Loi puisqu'elle satisfait aux critères relatifs à la présence commerciale et à la taille. Elle compte au sein de son organisation 561 employés. Ce rapport vise donc à présenter les mesures prises par Unoria Coopérative, ci-après nommée l'« organisation », afin de prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, et à exposer celles qui ont été prises ou qui seront mises en œuvre. Ce rapport porte sur l'exercice financier 2023-2024 d'Unoria Coopérative se terminant le 31 octobre 2024.

Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et le travail des enfants

Unoria Coopérative a pour mission de nourrir et mieux prospérer. Elle accompagne de façon durable et responsable ses membres et la communauté par une offre de proximité, diversifiée, innovante et adaptée à leurs besoins. Soucieuse de relever les défis auxquels la coopérative est confrontée, Unoria Coopérative s'est dotée au fil des ans de nombreuses mesures.

Afin d'assurer une saine gouvernance au sein de son organisation, Unoria Coopérative, de concert avec sa fédération Sollio Groupe Coopératif, a mis en place un programme de formation en gouvernance coopérative pour ses administrateurs, permettant de créer de la valeur au sein du conseil d'administration. Il est à noter que l'organisation possède un poste équité au sein de son conseil d'administration permettant une diversité accrue au sein de la gouvernance et une meilleure représentativité des productrices agricoles au sein de la Coopérative. Aujourd'hui, la Coopérative Unoria est fière de compter, au sein de son conseil d'administration, 6 administratrices sur un total de 15 sièges administrateurs.

Chaque année, la coopérative Unoria réitère son code de conduite et de valeurs des administrateurs auprès des membres de son conseil d'administration afin de garantir son application favorisant ainsi une conduite éthique et des échanges respectueux lors des séances. Notons qu'au cours de la dernière planification stratégique de la Coopérative Unoria, le comité de travail a identifié la responsabilité d'entreprise comme axe de développement pour l'organisation, lequel inclura, dans l'éventualité, l'aspect de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Dans ses efforts visant la conformité environnementale, on compte notamment parmi les initiatives d'Unoria Coopérative, l'adhésion au programme AgriRÉCUP, une initiative canadienne qui vise à gérer de manière responsable les déchets agricoles. La collecte de plastiques agricoles, de contenants vides, de pesticides et d'engrais est possible dans plusieurs de ses points de services sur le territoire qu'elle occupe. Bien que la coopérative n'ait pas encore implanté de programme de formation relatif aux risques entourant le

travail forcé et le travail des enfants, la sensibilisation auprès du comité de direction de même qu'auprès du personnel responsable des chaînes d'approvisionnement est déjà bien entamée. Elle se penchera, dans un avenir rapproché, sur des actions concrètes visant la formation de son personnel menant vers la mise en place éventuelle d'une politique d'achat responsable.

L'adoption de la Loi a servi de catalyseur à Unoria Coopérative pour accélérer sa réflexion sur ses pratiques d'affaires. Comme la priorité cette année est davantage centrée sur le volet financier, Unoria Coopérative a poursuivi le chantier de travail amorcé visant à :

- Sensibiliser les membres du conseil d'administration, son équipe de direction ainsi que ses employés concernant les exigences de la loi ;
- Mettre à contribution les experts des achats afin de réaliser une analyse des risques relatifs au recours au travail forcé ou au travail des enfants au sein de ses chaînes d'approvisionnement ;
- Brosser un portrait de la situation actuelle et déterminer les actions à mettre en œuvre pour prévenir et atténuer davantage ces risques.

Au cours des prochaines années, Unoria Coopérative compte se pencher prioritairement sur les mesures suivantes :

- Élaboration d'une politique d'achats responsables
- Réaliser un diagnostic plus détaillé, préciser les priorités d'affaires et poursuivre la mise en œuvre des améliorations en ce qui a trait aux :
 - o Contrats des principaux fournisseurs
 - o Codes de conduites des fournisseurs
 - o Mesures de remédiation
 - o Modèle de gestion des risques organisationnels
 - o Formation des employés
 - o Évaluation des pratiques en place

Nos principaux fournisseurs, Sollio Groupe Coopératif et ses divisions Sollio Agriculture et BMR, ont lancé les travaux pour élaborer une politique cadre d'achats responsables et coopératifs. Cette politique qui sera déployée durant l'exercice financier 2024-25 a pour objectifs :

1. D'assurer la mise en place des pratiques d'approvisionnement responsable à l'échelle de la société mère et des trois divisions
2. De guider efficacement les actions opérationnelles de vérification diligente en matière d'éthique et de réputation pour les fournisseurs
3. De s'assurer que les lois en vigueur soient respectées

4. D'apporter les changements nécessaires, au besoin, afin que la politique reflète les priorités et engagements de l'organisation en matière de développement durable
5. De soutenir d'autres organisations évoluant dans l'univers coopératif, en faisant affaire avec celles-ci lorsque c'est possible.

La politique en cours d'élaboration est élaborée en tenant compte des résultats de l'analyse de risques et d'opportunités par catégorie d'achat, qui a été réalisée avec l'aide d'une firme spécialisée dans le domaine. Cette analyse visait à :

1. Identifier les secteurs d'affaires et catégories de produits pour lesquels une définition du profil de risque doit être effectuée;
2. Orienter les achats, les ententes commerciales, les codes de conduite des fournisseurs, le modèle de gestion de risques et les formations destinées aux employés;
3. Identifier les risques et bénéfices environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par catégorie d'achat, incluant notamment les éléments touchant la santé et sécurité au travail, la qualité des produits, la confidentialité et la sécurité des données, la diversité et l'inclusion, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'énergie ou de l'eau, la conception des produits, la gestion du cycle de vie ou encore la gestion des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement;
4. Orienter les acheteurs pour s'assurer de sourcer de façon plus responsable les catégories identifiées comme prioritaires, conformément aux pratiques exemplaires.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Unoria Coopérative compte 1 002 membres sociétaires (producteurs), 8667 membres auxiliaires (consommateurs) et plus de 348 membres juniors. Elle offre les services d'une meunerie fabriquant des moulées pour les productions avicoles, porcines et les élevages de ruminants, une maternité porcine, 12 quincailleries et 5 stations-services, 2 garages de machineries et une concession d'équipements agricoles, sans oublier la distribution de lubrifiants et de produits de l'énergie sous la nouvelle identité Propulse Énergies.

Unoria Coopérative est considérée comme un important pilier économique dans la région. Active dans 28 places d'affaires à l'Est de Saint-Pascal-de-Kamouraska jusque dans la péninsule Gaspésienne, dont 8 dans la région de Rimouski, la coopérative embauche 561 personnes et son chiffre d'affaires représente 273 M\$. Les ventes du secteur agricole s'élevaient à 73 M\$ pour l'année financière se terminant le 31 octobre 2024. 100% de sa distribution se fait au Canada.

Division agricole

En tant que membre du réseau de Sollio Groupe Coopératif, Unoria Coopérative s'approvisionne principalement en intrants agricoles, notamment les engrais, auprès de Sollio Agriculture. Sollio Agriculture s'approvisionne de fournisseurs venant principalement du Canada, mais également de l'étranger pour les fertilisants. Les importations proviennent essentiellement des États-Unis, d'Europe (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas), d'Asie (Chine, Malaisie), d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie), du Moyen-Orient, de la Lituanie, du Turkménistan et de Trinidad.

Division détail

Les ventes du secteur détail s'élevaient à 86M\$ pour l'année financière se terminant le 31 octobre 2024. 100% de sa distribution se fait au Canada. En tant que membre du réseau de Sollio Groupe Coopératif, Unoria Coopérative s'approvisionne en produits de quincaillerie, de rénovation, de matériaux de construction, auprès de Groupe BMR. Précisons que Groupe BMR s'approvisionnent principalement de fournisseurs canadiens et importe peu de marchandises de l'étranger. Les marchandises importées proviennent principalement d'Asie (Chine), d'Europe (Allemagne, Portugal et France) et de Turquie.

Division énergie

Les ventes du secteur énergie s'élevaient à 56,7 M\$ pour l'année financière se terminant le 31 octobre 2024. 100% de sa distribution se fait au Canada. En tant que partenaire de Filgo, Unoria Coopérative (Propulse Énergies) s'approvisionne principalement en produits d'énergie auprès de Suncor Énergie inc. et Énergie Valero qui sont situés au Québec.

Pour les résultats détaillés par secteur de la coopérative, nous vous invitons à consulter le rapport annuel via le lien suivant : [Rapport Annuel 2024 | Unoria Coopérative](#)

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Unoria Coopérative possède des politiques et processus de diligence raisonnable qui visent à encadrer les relations avec ses fournisseurs et ses partenaires d'affaires :

- Politique d'investissements
- Conventions (ex. division machinerie avec son fournisseur New Holland)
- Certains contrats avec des fournisseurs
- Système d'alerte en matière d'éthique professionnelle
- Code de conduite des employés

Pour notre secteur agricole, notre principal fournisseur, Sollio Agriculture, a mis en place :

- Fournisseurs stratégiques – L'approche de Sollio Agriculture est de développer des partenariats avec ses fournisseurs stratégiques. À cet effet, elle entend développer une gouvernance de gestion des fournisseurs avec un premier groupe – au cours de la prochaine année. Les gouvernances permettront notamment d'assurer un suivi rigoureux avec les fournisseurs quant à leur adhésion aux conditions de la Loi
- Politique d'approvisionnement – Sollio Agriculture a déjà élaboré une Politique d'approvisionnement stratégique. Cette politique est prévue entrer en vigueur d'ici la fin de l'exercice 2025. Bien que cette politique mentionne explicitement la nécessité de respecter les droits humains et ceux du travail, elle sera bonifiée afin de préciser, dans le code de conduite des fournisseurs, que les droits humains et ceux du travail comprennent le travail forcé et le travail des enfants.

Pour notre division Détail, notre principal fournisseur, Groupe BMR, a mis en place des politiques et des processus tels que des ententes commerciales et un code de conduite avec les fournisseurs afin de mitiger le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Groupe BMR a également mis en place :

- L'entente avec ARENA a été complétée en juin 2023. Le Groupe BMR a signé une entente avec ARENA, une organisation qui décerne une certification sur le respect des droits de l'homme. Cette entente couvre une partie des produits importés par le Groupe BMR. ARENA a manifesté son intention d'étendre cette pratique à

d'autres pays. ARENA est également membre de la Business Social Compliance Initiative (BSCI), une organisation internationale qui vise à améliorer les conditions de travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En adhérant à la BSCI, ses membres et ses membres affiliés, dont le Groupe BMR, s'engagent à respecter un code de conduite qui s'inspire des principes énoncés par plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Le Groupe BMR s'est joint il y a quelques années au regroupement d'achat The Independent Lumber Dealers Co-operative (ILDC). Depuis le 14 décembre 2023, tous les fournisseurs de produits aux entreprises faisant partie de ce regroupement doivent confirmer que leurs activités respectent les dispositions de la Loi relativement au travail forcé et au travail des enfants.

Sollio Groupe Coopératif a mis en place :

- Formations sur l'éthique: Afin de créer un environnement de travail sain, créateur de valeur et digne de confiance, Sollio Groupe Coopératif dispose déjà d'un programme portant sur l'éthique et les valeurs de la coopérative. Ce programme comprend le déploiement de capsules de formations sur le leadership éthique et agir éthiquement en milieu de travail. Le programme a été développé et sera déployé au cours de l'année financière 2024-25.
- De plus, Sollio Groupe Coopératif a inclus un paragraphe portant sur la loi S-211 dans son rapport REC 2023-24 que vous retrouverez ici : [Rapport annuel 2024 | Sollio Groupe Coopératif](#)

Risque de travail forcé et de travail des enfants

Unoria Coopérative est consciente qu'il existe un risque inhérent d'exploitation de la main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement dans plusieurs pays, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du commerce de détail, et ce, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la transformation jusqu'à l'emballage et le transport. Unoria Coopérative ne possède pas de politique en gestion de risques actuellement. Toutefois, elle élaborera cette politique visant à instaurer au sein d'Unoria Coopérative une culture avisée en matière de gestion de risques. Celle-ci pourra s'inspirer de la politique de gestion intégrée des risques de sa fédération Sollio Groupe Coopératif, qui englobe tous les types de risques, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, financiers, liés aux ressources humaines, à la divulgation d'informations personnelles sensibles, à la réputation ou à la conformité réglementaire. Nous nous assurerons d'intégrer à cette nouvelle politique les composantes reliées aux risques reliés au travail forcé et au travail des enfants. Sollio a un modèle de gestion de risques et Unoria en bénéficie.

- L'équipe responsable de la gestion intégrée des risques de Sollio Groupe Coopératif a collaboré étroitement dans l'initiative d'élaboration d'une politique cadre d'achats responsables et coopératifs et d'analyse de catégories d'achats (voir section "Mesures prises")

Mesures de remédiation

Afin de systématiser le processus d'identification et d'évaluation des risques, Unoria Coopérative élaborera une feuille de route qui vise à répertorier les risques potentiels de travail forcé ou de travail des enfants auxquels l'organisation pourrait être confrontée. Cette feuille de route inclura, le cas échéant, des mesures de remédiation si des cas de travail forcé ou de travail des enfants venaient à être constatés.

Remédiation en cas de perte de revenus

Aucune mesure de remédiation en cas de perte de revenus n'a été instaurée puisque les mécanismes permettant d'identifier précisément les cas de travail forcé ou de travail des enfants ne sont pas en place actuellement. La feuille de route à élaborer prévoira, le cas échéant, des mesures pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par une action que la coopérative pourrait prendre afin d'éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants chez l'un de ses fournisseurs.

Formation

À ce jour, le conseil d'administration d'Unoria Coopérative ainsi que certains membres du personnel du groupe, touchés directement par cet enjeu, ont été informés des exigences de la loi et des obligations de la coopérative à cet égard. Unoria Coopérative a l'intention d'élaborer, à moyen terme, un plan de formation et de sensibilisation qui portera notamment sur le travail forcé et le travail des enfants. Unoria Coopérative offrent déjà des séances d'information à ses nouveaux employés. Ces séances d'information portent notamment sur l'histoire de la société, sa mission et ses valeurs, les règles de santé et de sécurité au travail qui s'appliquent à leur environnement de travail, les programmes d'aide et d'intégration disponibles dans leur région, etc.

Évaluation de l'efficacité

Les mécanismes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants au sein d'Unoria Coopérative sont en cours de développement. En conséquence, il n'existe pas encore de mesure d'évaluation de l'efficacité en place pour ces initiatives. La feuille de route à élaborer comprendra la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de l'efficacité afin de

surveiller et mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de la coopérative.

Attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'Unoria Coopérative. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus.

À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



Olivier Pastor, CPA
Chef de la direction d'Unoria Coopérative
(J'ai le pouvoir de lier Unoria Coopérative)

Le 31 mai 2025